

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 38

Votants : 72 (dont 34 procurations)

N°42

OBJET :

FICT 2017-2020

21EME  
PROGRAMMATION

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 18 DEC. 2020

Publiée ou notifiée

le : 18 DEC. 2020

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND (sauf pour la délibération n°50), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Christine BOUARD, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Franck GONZALES, Elisabeth BARGE à François SENNEPIN, Alain VENUAT à Franck GONZALES, Ariane MILET à Jean-Dominique BARRAUD, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Jean-Claude BRAT, Jean-Louis LONG à Nicole COULANGE, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nicole COULANGE, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MORIER-MIZOULE, Véronique TRIBOULET à Thierry LAPLACE, Romain DEJEAN à Christine MAGNAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Charlotte BENOIT, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Evelyne VOITELLIER à Bernard AGUIAR, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Michèle CHARASSE, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA, Bernard KAJDAN à Jacques BLETTERY, Sylvie DUBREUIL à Jacques BLETTERY.

Absents excusés :

Mme et MM. François SZYPULA, Patrick SEROR, Alexandre GIRAUD, Pierre BONNET, Christiane LEPRAT.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les délibérations du conseil communautaire de Vichy Val d'Allier n°6 du 4 avril 2013 portant création du FICT, et n°2/B du 18 juillet 2013 portant règlement du FICT,

**Vu** le dispositif des contrats communaux d'aménagements de bourg instaurés par le Département de l'Allier et co-financés par Vichy Communauté, dont les dispositions ont été adoptées par la délibération n°10 du 25 mars 2010,

**Vu** la délibération du 18 juin 2015 relative au soutien de VVA aux projets d'investissements des communes et portant prorogation des dispositions du FICT 2013-2014 sur la période 2015-2020 tout en permettant le cumul du plafond annuel du FICT sur la période 2015-2020 (soit 6 années),

**Vu** les délibérations du Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier du 24 septembre 2015 relative à la 1ère programmation FICT 2015-2020, du 25 février 2016 relative à la 2ème programmation FICT 2015-2020, du 15 septembre 2016 relative à la 3ème programmation FICT 2015-2020, du 8 décembre 2016 relative à la 4ème programmation FICT 2015-2020, du 30 mars 2017 relative à la 5<sup>ème</sup> programmation du FICT 2015-2020, du 22 juin 2017 relative à la 6<sup>ème</sup> programmation FICT 2015-2020, du 28 septembre 2017 relative à la 7<sup>ème</sup> programmation du FICT 2015-2020, du 28 septembre 2017 relative à la 8<sup>ème</sup> programmation du FICT 2017-2020, du 20 décembre 2017 relative à la 9<sup>ème</sup> programmation du FICT 2017-2020, du 8 Mars 2018 relative à la 10<sup>ème</sup> programmation du FICT 2017-2020, du 14 Juin 2018 relative à la 11<sup>ème</sup> programmation 2017-2020, du 20 septembre 2018 relative à la 12<sup>ème</sup> programmation du FICT 2017-2020, du 13 décembre 2018 relative à la 13<sup>ème</sup> programmation, du 28 février 2019 relative à la 14<sup>ème</sup> programmation, du 28 Mars 2019 relative à la 15<sup>ème</sup> programmation, du 13 Juin 2019 relative à la 16<sup>ème</sup> programmation, du 26 Septembre 2019 relative à la 17<sup>ème</sup> programmation, du 05 décembre 2019 relative à la 18<sup>ème</sup> programmation, du 13 février 2020 relative à la 19<sup>ème</sup> programmation, du 24 septembre 2020 relative à la 20<sup>ème</sup> programmation,

**Vu** le pacte fiscal et financier de solidarité adopté par délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2017 portant modification du FICT 2015-2020,

**Vu** les demandes déposées par les communes de Châtel-Montagne, de Saint Clément, du Vernet, de Vendat au titre du FICT 2017-2020,

**Considérant** que les dépenses réalisées par la commune de Vendat dans le cadre de la tranche 2 du CCAB se sont révélées inférieures au budget prévisionnel, il convient d'ajuster le fonds de concours accordé initialement par Vichy Communauté pour cette opération dans le cadre de la 8<sup>ème</sup> programmation de FICT,

**Considérant** l'annulation de la demande de FICT, déposée par la commune de Châtel Montagne, pour l'achat d'un terrain pour l'installation d'une antenne de téléphonie, pour lequel une subvention de 830€ avait été accordée par l'agglomération dans le cadre de la 17<sup>ème</sup> programmation de FICT,

**Considérant** la volonté de Vichy Communauté de soutenir les politiques d'investissement des communes sur des projets d'intérêt commun permettant d'améliorer le cadre de vie et donc l'attractivité du territoire,

**Considérant** la nécessité d'arrêter une 21<sup>ème</sup> liste de projets d'intérêt commun décrits dans la présente délibération,

Communes	Intitulé du projet	FICT Communes / Vichy Communauté			
		Montant global de l'opération (HT) d'intérêt commun	FICT 2017-2020	FICT Restant disponible (avant décision du CC)	FICT retenu au titre de l'opération
Châtel Montagne	Achat de 2 défibrillateurs	3 100 €	74 622	32 656 €	1 550 €
	Achat de matériels techniques (bétonnière et tampons)	1 994 €			997 €
	Réfection de voirie	47 826 €			12 000 €
	Réfection de voirie forestière	18 294 €			9 147 €
	Mise en lumière de l'église	96 877 €			4 800 €
	Acquisition d'une habitation à rénover	8 324 €			4 162 €
	<b>Annulation du FICT accordé par la 17<sup>ème</sup> programmation pour</b> Acquisition d'un terrain pour l'installation d'une antenne téléphonique –	1660			830€
Vendat	CCAB – Tranche 2 – <i>annule et remplace la 8<sup>ème</sup> Programmation FICT</i>	95 286 €	233 620 €	42 249 €	36 079 €
Le Vernet	Installation d'une station Météo sur le site des Hurlevents pour le développement du parapente	1 555 €	193 558 €	558 €	558 €
Saint Clément	Aménagement d'une aire de jeux	16 600 €	71 930 €	29 022 €	8 000 €
		TOTAL 21 <sup>ème</sup> PROGRAMMATION FICT : 78 123 €			

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la 21<sup>ème</sup> liste de projets d'intérêt commun telle que présentée ci-dessus.
- d'annuler la 8<sup>ème</sup> programmation de FICT concernant la commune de Vendat relative à la tranche 2 du CCAB.
- d'annuler la 17<sup>ème</sup> programmation de FICT visant à accorder la somme de 830 euros à la commune de Châtel de Montagne pour l'acquisition d'un terrain en vue de l'installation d'une antenne de téléphonie.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- valide la 21<sup>ème</sup> liste des projets d'intérêt commun figurant au présent rapport et le montant des fonds de concours inhérents à chaque projet,
- annule la 8<sup>ème</sup> programmation de FICT concernant la commune de Vendat relative à la tranche 2 du CCAB,
- annule la 17<sup>ème</sup> programmation de FICT visant à accorder la somme de 830 euros à la commune de Châtel de Montagne pour l'acquisition d'un terrain en vue de l'installation d'une antenne de téléphonie.
- autorise M. le Président ainsi que le directeur général des services à mettre en œuvre les dispositions nécessaires à l'application des contrats entre Vichy Communauté et les communes,
- charge M. le Président et le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

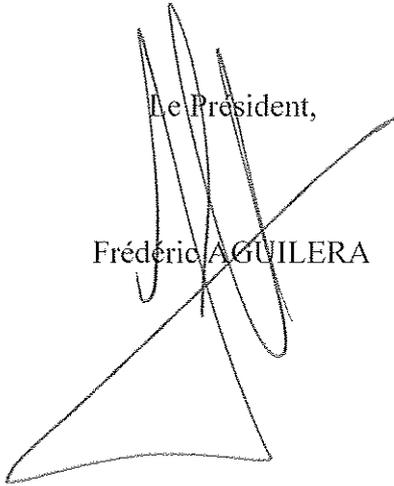
Dit que les crédits correspondants seront inscrits dans le budget principal 2020 - chapitre 204.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 03 décembre 2020.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 42 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03 DECEMBRE  
2020 - FICT 2017-2020 - 21EME PROGRAMMATION

.....  
Date de décision: 03/12/2020

Date de réception de l'accusé 18/12/2020

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 03DEC2020\_42

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20201203-03DEC2020\_42-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8

Finances locales

Fonds de concours

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 42.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20201203-03DEC2020\_42-DE-  
1-1\_1.pdf )